

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS267/19

3 mars 2005

(05-0931)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS CONCERNANT LE COTON UPLAND

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 3 mars 2005, adressée par M. Yasuhei Taniguchi, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Subventions concernant le coton upland*, WT/DS267/AB/R. Ce rapport a été distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce aujourd'hui à 17 heures, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient Mme Merit E. Janow en qualité de Présidente de la section, et M. Luiz Olavo Baptista et M. A.V. Ganesan en qualité de membres.
